

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 04 MAI, à 18H00, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. François NEBOUT, maire.

**Date de convocation : 26 avril 2023**

**MEMBRES PRESENTS :**

François NEBOUT, Nathalie DURANDET, Michel BONNEFOND, Annie MARAIS, Jérôme GRIMAL, Fadilla DAHMANI, Robert JABOUILLE, Isabelle BOURIAU, André LANDREAU, Lysiane ROUYER, Marie-Laure DUMONT, Christophe MONTEIRO, Frédéric MILLAC, Jean Leopold SIWE-NANA, Erika BONNEAU, Mallory PEYRONAUD, Hassen SFAR, Frédéric CROS, Sandra BISBAU, Sabrina BURON, Cédric JEGOU, Louis-Adrien DELARUE, Christine DALLA VALLE.

**MEMBRES EXCUSES :**

Robert LECOCQ, Marianne IRIARTE-HUET, Marie-Claire NEAUD, Pascal BUCHEMEYER, Claudine DUMARGUE, William JACQUILLARD.

**POUVOIRS :**

Robert LECOCQ donne pouvoir à François NEBOUT,  
Marianne IRIARTE-HUET donne pouvoir à Isabelle BOURIAU,  
Marie-Claire NEAUD donne pouvoir à Nathalie DURANDET,  
Pascal BUCHEMEYER donne pouvoir à Jérôme GRIMAL,  
Claudine DUMARGUE donne pouvoir à Cédric JEGOU.

Madame Christine DALLA VALLE a été nommée secrétaire de séance

**N° 2023-044- Demande de subvention à Grand Angoulême - Fonds de concours année 2023: Rénovation de deux terrains de tennis extérieurs - 10 avenue du PETUREAU**

*Afin d'améliorer les conditions de pratique du club de tennis de Soyaux qui compte aujourd'hui 214 licenciés dont 111 moins de 18 ans, il est nécessaire de rénover deux terrains extérieurs situés 10, avenue du Pétureau, qui sont fissurés et ne permettent plus d'accueillir les compétitions.*

*Le coût estimatif de l'opération est de 120 000 €.*

*Le montant de la subvention demandée auprès du Grand Angoulême est de 20 000 €.*

Dans le cadre de la politique sportive, la ville de Soyaux met les terrains de tennis à la disposition du club de tennis pour les entraînements et compétition.

La rénovation de ces deux terrains permettrait d'accroître le développement du club et d'offrir l'accès à cette discipline à un plus grand nombre.

L'octroi d'une subvention par le Grand Angoulême, dans le cadre de sa politique sportive et de son soutien au développement des équipements sportifs de territoires, permettrait de rénover ces deux terrains extérieurs.

**Coût estimatif de l'opération : 120 000€**

**Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à solliciter le Grand Angoulême pour l'attribution et le versement d'une subvention de 20 000 € au titre de la rénovation de deux terrains de tennis extérieurs pour l'année 2023.**

**Fait et délibéré en mairie, le 04 mai 2023.**

Le maire,



François NEBOUT